

## Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 475/2019  
Date: 8 mai 2019  
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale  
N° d'affaire: 2018.GEF.506  
Classification: Non classifié

### **Approbation du rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil portant sur les principes du contrat avec l'Hôpital de l'Île selon l'article 36 de la loi sur les soins hospitaliers**

---

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale,

arrête :

1. Le rapport « Principes du contrat avec l'Hôpital de l'Île selon l'article 36 de la loi sur les soins hospitaliers » est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le rapport « Principes du contrat avec l'Hôpital de l'Île selon l'article 36 de la loi sur les soins hospitaliers ».



Au nom du Conseil-exécutif  
Le chancelier :  
*Auer*



Destinataire

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale